

 19/10/26

**DÉLÉGATIONS SYNDICALES DE : VISTAGUI, ACCESS BANK GUINÉE,
AFG BANK GUINEE, BPMG ET AMIFA MICROFINANCE**

Ref : 005/CRF/10/2026

Conakry, le 19 octobre 2026

À l'attention de Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Exécutif de la
FESABAG

Objet : Notification de suspension de la collaboration institutionnelle avec les
instances dirigeantes actuelles de la FESABAG

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Exécutif,

Par la présente, les délégations syndicales de Vista Gui, Access Bank Guinée, AFG Bank Guinée, BPMG et AMIFA Microfinance vous notifient leur décision de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, leur collaboration institutionnelle avec les instances dirigeantes actuelles de la FESABAG.

Cette décision fait à la suite de plusieurs démarches entreprises en faveur du dialogue, de la concertation et du renforcement des fondements démocratiques et organisationnels de notre Fédération. Elle résulte d'une réflexion collective et traduit notre volonté de faire face, avec responsabilité, aux difficultés qui affectent aujourd'hui la vie de notre organisation.

1. Des démarches entreprises en faveur du dialogue

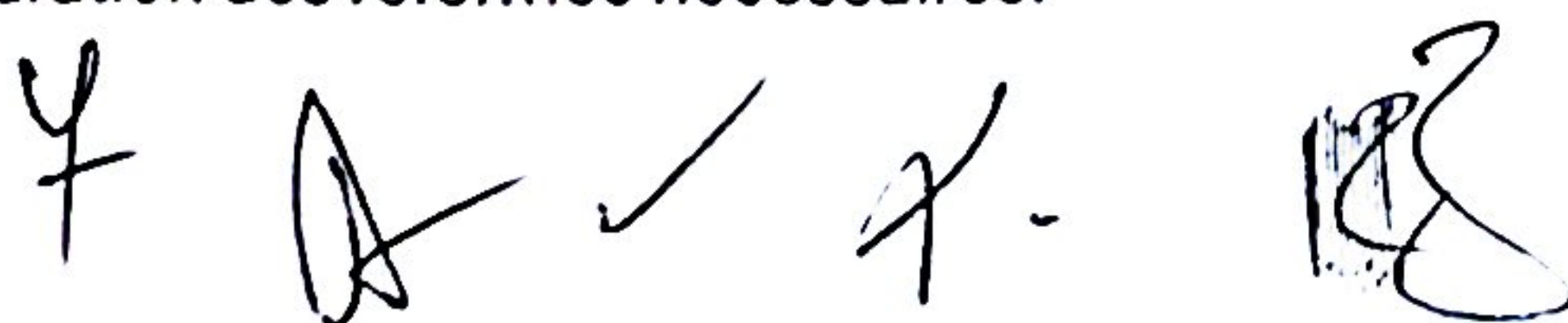
Depuis plusieurs mois, les élus syndicaux concernés ont exprimé leur volonté de contribuer à la réflexion sur la situation et l'avenir de la FESABAG.

C'est dans cet esprit qu'a été constitué en collectif, un cadre informel de concertation entre élus syndicaux de base, destiné au partage d'expériences, à l'expression des préoccupations rencontrées dans nos entreprises respectives et à la formulation de propositions constructives.

Cette initiative n'a jamais eu pour vocation de se substituer aux organes statutaires de la Fédération. Elle visait plutôt à favoriser le dialogue, à rapprocher les points de vue et à contribuer au renforcement de notre action syndicale dans l'intérêt des travailleurs.

Dans cette perspective, plusieurs correspondances ont été adressées à la Fédération, notamment celle du 19 février 2026, référencée SG/CSB/INIT/001/2026, et celle du 17 septembre 2026, référencée CRF/004/2026.

La dernière correspondance proposait notamment l'ouverture d'un cadre de concertation entre le Bureau Exécutif et les élus syndicaux concernés afin d'examiner les difficultés rencontrées par notre organisation et d'envisager des solutions concrètes, notamment en matière de gouvernance, de fonctionnement institutionnel et de préparation des réformes nécessaires.



À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle à cette dernière proposition. Cette absence de suite n'a donc pas permis d'engager la concertation souhaitée.

Nous regrettons cette situation, car nous demeurons convaincus que les difficultés d'une organisation syndicale doivent pouvoir être examinées dans un esprit d'écoute, de concertation, de respect mutuel et de responsabilité collective.

2. Des préoccupations persistantes concernant le fonctionnement de la FESABAG

Au-delà des difficultés de concertation, plusieurs préoccupations demeurent quant au fonctionnement actuel de la Fédération.

Elles concernent notamment :

- **Le respect des textes fondamentaux, indispensables à la légitimité des décisions, à la continuité institutionnelle et à la démocratie interne ;**
- **La transparence et la redevabilité, notamment en ce qui concerne la circulation de l'information, le suivi des décisions et la communication des bilans aux structures concernées ;**
- **La participation des élus syndicaux de base, qui doivent pouvoir exprimer leurs préoccupations et contribuer aux réflexions sur les orientations et l'avenir de la Fédération ;**
- **L'accompagnement des représentants des travailleurs, notamment en matière de formation, de soutien institutionnel et de renforcement des capacités ;**
- **La cohésion et l'autonomie syndicales, ainsi que la prise en compte équilibrée des préoccupations des différents secteurs représentés au sein de la Fédération.**

Ces préoccupations sont d'autant plus importantes que les difficultés observées depuis le décès de notre regretté Camarade Abdoulaye Sow ont soulevé des interrogations sur la continuité institutionnelle, la cohésion interne et la capacité de la Fédération à porter efficacement les préoccupations des travailleurs.

Par ailleurs, les difficultés auxquelles certains travailleurs et représentants syndicaux sont actuellement confrontés appellent, selon nous, une mobilisation et un accompagnement à la hauteur des responsabilités de notre mouvement.

Nous estimons qu'une Fédération syndicale ne peut durablement remplir sa mission sans un dialogue régulier entre ses composantes, sans une gouvernance transparente et sans une réelle prise en compte des préoccupations exprimées par les élus de base.

4 A d. ✓



La concertation entre responsables syndicaux ne devrait pas être perçue comme une démarche concurrente, mais comme une contribution légitime à la recherche de solutions et au renforcement de l'organisation.

3. Notification de la décision de suspension

Les délégations signataires ont toujours privilégié le dialogue et la recherche de solutions constructives. Les démarches entreprises témoignent de notre volonté de contribuer au renforcement de la FESABAG et à la préservation de l'unité syndicale.

Toutefois, au regard des démarches effectuées depuis plusieurs mois pour arriver à une concertation et des préoccupations persistantes relatives au fonctionnement de la Fédération, nous estimons que les conditions nécessaires à une collaboration institutionnelle sereine avec les instances dirigeantes actuelles ne sont plus réunies.

En conséquence, les délégations syndicales de Vista Gui, Access Bank Guinée, AFG Bank Guinée, BPMG et AMIFA Microfinance décident de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, leur collaboration institutionnelle avec les instances dirigeantes actuelles de la FESABAG.

Cette décision traduit notre préoccupation face à l'évolution de la situation et notre volonté de ne pas banaliser les difficultés qui, à nos yeux, affectent la confiance, la cohésion et le fonctionnement démocratique de notre organisation.

Elle s'inscrit dans une démarche de responsabilité syndicale et de réaffirmation de principes essentiels : le respect des textes, la transparence, la participation des élus de base, l'autonomie syndicale et la défense effective des intérêts des travailleurs.

Nous demeurons attachés aux principes de liberté syndicale, de démocratie interne et de responsabilité collective, conformément au cadre juridique applicable en République de Guinée et aux principes consacrés par la Convention n° 87 de l'Organisation internationale du Travail.

Notre démarche n'est dirigée contre aucune personne en particulier. Elle exprime une position collective face à une situation que nous jugeons préoccupante et rappelle que l'unité syndicale ne peut durablement se construire sans dialogue, respect mutuel et confiance.

L'unité syndicale ne se décrète pas : elle se construit dans le respect des textes, la concertation et la reconnaissance de la légitimité des représentants des travailleurs.

Nous vous prions de bien vouloir accuser réception de la présente notification et d'en prendre acte.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau Exécutif, l'expression de nos salutations syndicales distinguées.

FA d. ✓ 

Ampliations :

APB-Guinée : Association Professionnelle des Banques et Établissements de Crédit de Guinée.

APAG : Association Professionnelle des Assureurs de Guinée.

APIM-G : Association Professionnelle des Institutions de Microfinance de Guinée.

IGT : Inspection Générale du Travail.

Délégations Syndicales affiliées à la FESABAG.

Aux archives.

7.

4

✓

1



Pour les délégations syndicales signataires

Délégation Syndicale de Vista Gui

Nom et prénom: Diallo Hamadou Sanou

Qualité: Secrétaire Général

Signature:



Délégation Syndicale d'Access Bank Guinée

Nom et prénom: BENSON LEWIS MOONEY

Qualité: Secrétaire Général

Signature:

Handwritten signature of Benson Lewis Mooney and the date 19/10/26.

Délégation Syndicale d'AFG Bank Guinée

Nom et prénom: Sow Ibrahima Abdoul

Qualité: Secrétaire Général

Signature:

Handwritten signature of Sow Ibrahima Abdoul.



Délégation Syndicale de BPMG

Nom et prénom: Sonny G. Joseph

Qualité: Secrétaire Général

Signature:

Handwritten signature of Sonny G. Joseph.

Délégation Syndicale d'AMIFA Microfinance

Nom et prénom: Balde' Amadou

Qualité: Secrétaire Général

Signature:

Handwritten signature of Balde' Amadou.